

# THÈME : COMMUNICATION



ÉCO-EXEMPLARITÉ  
DES COLLECTIVITÉS



chacun de très belles compositions. Le jury a délivré son verdict. La commune a félicité les lauréats et remercié toutes celles et ceux qui avec passion, contribuent à l'embellissement de notre commune. La remise des prix a été effectuée lors de la cérémonie des vœux du Maire le 21 janvier 2024.

Le « Concours des Maisons Fleuries », deviendra à compter de 2024 le « Concours Éco-Paysager », et sera caractérisé par les critères d'appréciation proches des pratiques environnementales éco-responsables. Une information de la nouvelle réglementation sera diffusée ultérieurement.

- 4<sup>ème</sup> Barbara & Didier SERAVALLI
- 5<sup>ème</sup> Monique DEIBER
- 6<sup>ème</sup> Valérie & Clément SCHNEBELEN
- 7<sup>ème</sup> Karine HAGER & Yann KINDERSTUTH
- 8<sup>ème</sup> Jeanine & Gilles BINDLER
- 9<sup>ème</sup> Mariette & André MANIGOLD
- 10<sup>ème</sup> Marie-Louise JOSTE / Anni MULLER

  
Suzanne HENSELEN  
& Michel HIRTH

  
Liliane & Bernard DEIBER

  
Danielle & Désiré LANDAUER



## COMMUNICATION

### REPLACEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES PAR UN CONCOURS ÉCO-PAYSAGER

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Afin d'encourager les habitants à adopter des pratiques éco-responsables dans leurs jardins et sur leurs façades, le traditionnel « Concours des Maisons Fleuries » a été remplacé par le « Concours Éco-Paysager ».

La Commission Environnement a établi un nouveau règlement qui récompense les habitants en se basant sur des critères esthétiques mais aussi sur les pratiques environnementales éco-responsables (plantation de vivaces, économies d'eau, utilisation d'engrais verts, paillage avec du broyat local, etc.).

#### DATE DE MISE EN ŒUVRE :

début 2024

#### BÉNÉFICES :

- La cohérence entre les pratiques éco-responsables de la commune et le concours.
- La sensibilisation des habitants aux techniques de jardinage au naturel et au fleurissement plus raisonné.

#### POINTS DE VIGILANCE :

- Une bonne communication est nécessaire en amont pour une meilleure compréhension des habitants.
- Le règlement et les critères sont à définir clairement en amont (règlement disponible auprès de la mairie d'Aspach-le-Bas ou du SM4).



COMMUNE : ASPACH-LE-BAS

POPULATION : 1 288 HABITANTS

VÉRONIQUE ECKERLIN – VERONIQUE.ECKERLIN@LAPOSTE.NET

Les collectivités adhérentes de la Charte Éco-Exemplarité se sont retrouvées le jeudi 17 mai 2023 à Wattwiller afin de partager les actions éco-exemplaires mise en place. Le SM4 a remis les prix à 6 collectivités dont la commune d'Aspach-Le-Bas.

## COMMUNICATION ET SENSIBILISATION À ASPACH-LE-BAS

Le village est déjà très impliqué dans les pratiques vertueuses, a relevé la conseillère municipale Véronique ECKERLIN.

Pour les renforcer, la municipalité a multiplié les actions de communication et de sensibilisation : réunions avec les élus et les associations, flyers, bulletin municipal. Deux citoyens sont engagés dans la gestion des espaces verts, le kit de tri du SM4 est entré dans les habitudes.

Même si les résultats sont difficiles à quantifier, la démarche visant l'écoexemplarité est bien comprise et acceptée.

Les collectivités adhérentes à la charte d'éco exemplarité ont été mises à l'honneur par le SM4.

Texte et photo DNA/FR.

## PALMARÈS



## COMMUNICATION INTÉGRATION D'UN ENCART ZÉRO-DÉCHET/ÉCOGESTES DANS LES BULLETINS COMMUNAUX

### DESCRIPTION DE L'ACTION :

À travers ses différents canaux de communication, la collectivité sensibilise la population à la réduction des déchets en partageant des chiffres et des astuces sur différentes thématiques : gaspillage alimentaire, consommation zéro-déchet, jardinage au naturel, réemploi et réparation...

Les collectivités intègrent un encart ou une page « éco-gestes » dans le bulletin. Une publication est également diffusée sur les canaux numériques : Facebook, Illiwap, PanneauPocket, Intramuros...

Pour trouver des informations à partager aux habitants, vous pouvez utiliser celles rassemblées dans la fiche ressources « éco-gestes » réalisée par le SM4.

### EXEMPLES DE COMMUNES :

- Schweighouse-Thann : 747 habitants
- Moosch : 1 617 habitants
- Aspach-le-Bas : 1 288 habitants



### BÉNÉFICES :

- La sensibilisation des habitants aux bonnes pratiques.
- La facilité de mise en œuvre.
- La diffusion régulière d'informations.

### POINTS DE VIGILANCE :

- Trouver le bon rythme : sensibiliser régulièrement sans saturer d'informations.



## COMMUNICATION

### ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT DE SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

En partenariat avec le Syndicat Mixte de Thann-Cernay (SMTC), la commune a organisé un atelier de fabrication de produits cosmétiques et d'entretien naturels pour sensibiliser les participants à la réduction des déchets.

Pour encourager les communes à organiser des actions de sensibilisation à la réduction des déchets, des ressources sont disponibles auprès du SM4 :

- liste de films pour un ciné-débat,
- annuaire des intervenants du territoire pour une animation,
- aide financière via l'appel à projets du SM4 : "Les déchets ça me concerne".

Sur le territoire du Syndicat Mixte de Thann-Cernay : intervention possible du SMTC dans les établissements scolaires ou auprès du grand public.



#### BÉNÉFICES :

- Une sensibilisation directe des habitants à la réduction des déchets.
- Une animation conviviale pour les habitants.

#### POINTS DE VIGILANCE :

- Le coût financier.
- La nécessité d'une bonne communication pour attirer le public.



#### COMMUNE : ASPACH-LE-BAS

POPULATION : 1 288 HABITANTS  
VÉRONIQUE ECKERLIN – VERONIQUE.ECKERLIN@LAPOSTE.NET  
SYNDICAT MIXTE DE THANN-CERNAY - CONTACT@SMTC68.FR  
SM4 - CONTACT@SM4.FR